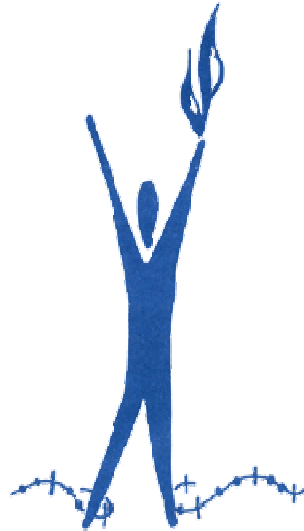


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de L'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin d'information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

« ITEKA N'IJAMBO »n° 7

Semaine du 16 au 22 mai 2016

TABLE DES MATIERES

Page

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
0 .INTRODUCTION.....	4
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....	5
<i>I.1 CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	<i>5</i>
<i>I.2 DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3 DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES.....</i>	<i>6</i>
<i>I.4 VIOLATION DU DROIT A UN PROCES EQUITABLE.....</i>	<i>8</i>
II. FAITS SECURITAIRES.....	9
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>9</i>
<i>II.2. D'AUTRES FAITS RELEVES</i>	<i>9</i>
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAE :Brigade Anti-Emeute

CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

Ex-FAB :Ex- Forces Armées du Burundi

GB Telecom:General Business in Telecommunications

SNR :Service National de Renseignement

UA: Union Africaine

0. INTRODUCTION

Le présent Bulletin couvre la période du 16 au 22 mai 2016. Il faudrait rappeler que la fin de la semaine sous observation, le 22 mai 2016, coïncide avec le début de la relance des pourparlers entre différents acteurs de la vie politiques au Burundi, dans la ville d'Arusha, en République Unie de Tanzanie sous la médiation de l'ancien Président Mukapa. Différents acteurs ont répondu à cet appel, à l'exception des acteurs politiques qui ont choisi la voie de la lutte armée.

Ce bulletin rapporte des allégations de violations des droits de l'homme et des faits d'ordre sécuritaire qui sont parvenus à la Ligue Iteka pendant cette semaine concernée. Il relève notamment des cas d'allégations de violations du droit à la vie avec 5 cas illustratifs, 10 cas de disparitions forcées, 8 personnes détenues arbitrairement, 9 personnes arbitrairement arrêtées et 5 personnes blessées. Des jeunes gens et des ex-FAB sont les plus visés dans les différentes allégations.

Le phénomène des cadavres se fait toujours remarquer dans différents coins du pays.

Des recommandations sont émises à la fin du bulletin pour interpeller les différents acteurs à trouver des solutions à la crise qui secoue le pays depuis l'annonce du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. La Médiation Tanzanienne est interpellée à inviter tous les acteurs politiques sans exception, y compris ceux qui ont choisi la voie de la lutte armée.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1 .CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATION DU DROIT A LA VIE

Un docteur tué en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura

Dr. Benoît Nizigiyimana, médecin à la Croix-Rouge du Burundi, a été assassiné dans la nuit de vendredi à samedi, le 21 mai 2016, à la 14^{ème} avenue, quartier Mirango 2, zone urbaine de Kamenge, vers minuit. Son épouse qui était avec lui a été grièvement blessée et a succombé à ses blessures, selon des sources sur place. Selon ces mêmes sources, des jeunes Imbonerakure de la localité font des rondes nocturnes et pourchassent toute personne qui est soupçonnée d'être de l'opposition. La Croix-Rouge serait dans le collimateur du pouvoir CNDD-FDD qui considère que cette institution est allée au secours des manifestants contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Six jeunes gens portés disparus en zone de Musaga, Mairie de Bujumbura

Six jeunes gens sont portés disparus depuis le 18 mai 2016. Ils avaient été arrêtés lors d'une fouille perquisition militaire et policière menée très tôt le matin de ce jour. Des policiers et des militaires avaient quadrillé certains quartiers de Ngagara et le quartier Musaga, à la recherche d'éventuels rebelles. Plusieurs arrestations ont eu lieu et les personnes arrêtées ont été acheminées vers les chefs-lieux des zones ci-haut mentionnées. Après consultation des cahiers de ménages, certaines personnes ont été relâchées moyennant le paiement des rançons.

En zone de Musaga, 6 jeunes gens dont les prénommés Patrick et Japhet auraient été conduits vers une destination inconnue car leur sort reste un mystère.

Un militaire ex-FAB porté disparu en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura

Un militaire ex-FAB de la catégorie des sous-officiers travaillant au camp militaire de Ngagara, du nom de Nduwamungu Philibert, a été victime d'un enlèvement, le 19 mai 2016, vers 17heures. Les témoins de la scène affirment que ce sous-officier a été enlevé par des agents du SNR, à la 1^{ère} avenue, en zone urbaine de Kamenge, commune Ntahangwa au nord de la capitale Bujumbura.

Deux personnes portées disparues en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

Le nommé Nibitanga Eric est porté disparu depuis le 20 mai 2016. Selon les membres de sa famille et d'autres témoins, la victime rentrait à la maison vers 18 heures au quartier de Musama, en zone Kanyosha, mairie de Bujumbura quand elle a été interceptée par des policiers. Ces derniers l'ont arrêtée et conduite dans un lieu inconnu de ses proches. La famille craint que Nibitanga Eric ait été victime d'exécution extrajudiciaire.

Une autre personne du nom de Irakoze Callixte est aussi portée disparue depuis le 14 mai 2016, vers 16 heures 30 minutes. La victime, originaire de la commune Muhuta en province de Bujumbura rural, aurait répondu à un appel téléphonique au moment où elle allait rencontrer quelqu'un en zone urbaine de Kanyosha. Selon des sources sur place, en arrivant au parking des bus à Kanyosha, le véhicule de Désiré Uwamahoro, commandant de la BAE, l'a embarqué vers une destination inconnue.

Un jeune commerçant arrêté puis porté disparu en commune Mugamba, province Bururi

Un jeune commerçant du nom de Jean Claude Ndikuriyo, de la colline Ruhinga, zone Nyagasasa, commune Mugamba, est porté disparu depuis le 17 mai 2016. Des sources sur place ont indiqué que la victime a été arrêtée par le commissaire de police en province Bururi, lorsqu'elle était dans sa boutique. Elle a été conduite vers une destination inconnue de sa famille.

Il faudrait souligner que ces allégations se commettent au moment où le pays traine encore à ratifier la convention sur les disparitions forcées.

1.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Une personne arrêtée arbitrairement en commune Gisagara, province de Cankuzo

Le nommé Nduwimana Audace, originaire de la sous colline Gahongoro, colline Murago, de la commune de Gisagara, province de Cankuzo, a été arrêté le 14 mai 2016 par le chef du SNR à Cankuzo du nom de Mugande Nicaise, qui était accompagné du député en même temps président provincial du CNDD-FDD, Ngendabanka Anglebert. Ce député serait connu comme auteur de plusieurs arrestations arbitraires dans cette province. La famille de Nduwimana Audace aurait cherché ce dernier dans tous les cachots de la province Cankuzo mais ne l'a pas trouvé. Des informations recueillies sur place ont indiqué que la victime a été directement conduite au bureau du SNR de Gitega après

son arrestation et serait actuellement incarcéré au commissariat de la police, dans cette province. Des sources sur place ont précisé que des Imbonerakure de la même colline que Nduwimana Audace auraient été à l'origine de cette arrestation. Ils auraient appelé le député Ngendabanka Anglebert pour lui dire que Nduwimana Audace qui venait souvent de Bujumbura où il travaillait, était une source d'insécurité. Pourtant, ses proches ont indiqué que ce dernier ne faisait que rendre visite à sa famille.

Trois personnes arrêtées en commune Gihanga, province Bubanza

Trois personnes ont été arrêtées au cours d'une réunion tenue par l'administrateur communal de la commune Gihanga, en date du 20 mai 2016. Ces personnes ont été sommées de monter dans le véhicule du commissaire Désiré Uwamahoro, commandant du BAE, qui les a conduites aux cachots du SNR à Bujumbura. Selon des sources sur place, l'administrateur avait menacé les 3 personnes arrêtée de cacher des rebelles chez elles. Les habitants ont indiqué craindre la poursuite des arrestations.

Deux agents de GB Telecom, arrêtés dans un Guest House, en province de Makamba

Deux agents de GB Telecom, les nommés Bucankura Daniel et NtakarutimanaThéogène ont été arrêtés, le matin du 21 mai 2016 par le chef provincial du SNR à Makamba, Bapfumukeko Samuel. C'était après une fouille perquisition opérée dans le Guest house « Akaruhuko ». Les victimes ont été conduites au cachot du commissariat provincial de Makamba. Les sources sur place ont indiqué qu'aucune arme n'avait été trouvée dans cet hôtel.

Arrestation de deux jeunes gens en commune Mukike, dans la province de Bujumbura

Deux jeunes gens , Nibizi Claude et Surwavuba Eddy, qui habitaient dans une même maison sur la sous colline Rurambira, colline Kivumu, commune Mukike ,province Bujumbura rural, ont été arrêtés par la police en date du 17 mai 2016, vers 5 heures 30 minutes. Les victimes étaient accusées d'être des rebelles. Les sources sur place ont indiqué que les victimes ont été libérées, en date du 20 mai 2016, après que leurs familles aient payé des rançons.

Des cas de détention arbitraire dans les cachots de la commune Mishiha, en province de Cankuzo

Les cas de détention arbitraire repris ci-dessous ont été relevés dans les cachots de la commune Mishiha, province Cankuzo au cours de la période sous observation. Ce sont des cas qui ne figuraient pas dans le registre d'écrou :

- Deux femmes, Nyabenda Rénée et Berahino Pascasie de la colline Musemo, en commune Mishiha détenues au cachot de ladite commune, depuis le 15 mai 2016, sans dossiers, et non inscrites dans le registre d'écrou. Elles s'accusaient mutuellement d'avoir incendié respectivement leurs maisons.
- Un mineur de 17ans du nom de Bizoza Emmanuel, de la colline Rukwega, commune Mishiha, détenu au cachot de cette commune, sans dossier depuis trois semaines, accusé du vol.
- Nzeyimana Frédéric, de la colline Ruramba, commune Gisagara, a été arrêté en date du 17 mai 2016, en commune Mishiha et détenu au cachot de la commune Mishiha, sur injonction de l'administrateur communal. Cet homme est accusé de sorcellerie par la population de la colline Ruramba et il est détenu sans dossier.
- D'autres personnes détenues sans dossier, dans ce cachot de la commune Mishiha, sont accusées de commercialisation de boissons prohibées (Kanyanga et Umuraha). L'administration et la police disent qu'elles seront libérées après avoir payé une amende variant entre 100.000FBU et 200.000FBU, à la commune.

I.4. VIOLATION DU DROIT A UN PROCES EQUITABLE

Quatre détenus du SNR transférés dans la prison de Mpimba, en Mairie de Bujumbura, après une arrestation illégale

Ingingo Robin et sa mère Matilde Hatungimana, Shingiro Jean ainsi que Niyokuru Janvier ont été transférés, le 17 mai 2016, à la prison de Mpimba après avoir passé quelques jours au cachot du SNR à Bujumbura.

Ces personnes avaient été arrêtées le 12 mai 2016 dans le quartier 5, numéro 43, dans la zone de Ngagara, commune Ntakangwa, par des policiers, qui avaient défoncé la porte de leurs maisons avant de s'y introduire. La police n'avait rien trouvé de compromettant dans la maison mais a décidé de les conduire à la prison de Mpimba, sans aucune autre forme d'enquête et sans garanties de défense, en violation de l'article 14, alinéa 3b du Pacte International des Droits Civiles et Politiques, de l'article 38 de la constitution qui garantit le droit à un procès équitable et l'article 39 qui protège contre la privation de liberté en violation de la loi et le droit de la défense.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

- Le nommé Gatwa, originaire de la colline Gishiha a été retrouvé tué, dimanche 15 mai 2015, à Murara, zone Rusabagi, commune Burambi, province Rumonge.
- Le 18 mai 2016, un cadavre a été retrouvé près de l'usine BUSECO, situé à au moins 2 kilomètres du centre de Cibitoke. Ceux qui ont reconnu la personne disent qu'elle venait de sortir de la prison centrale de Mpimba car il y a 2 mois qu'elle avait bénéficié de la grâce présidentielle. Le motif de sa détention avait été le meurtre d'un commerçant. Des sources sur place ont ainsi indiqué qu'il s'agirait d'un règlement de compte.
- Le nommé Bunani, originaire de la colline de Twinkwavu ,en commune de Cendajuru, a été retrouvé mort étranglé, le 17 mai 2016. Le cadavre était dans une fosse où il avait été jeté après l'assassinat, dans la nuit du 16 mai 2016, selon les sources sur place. Au niveau du Parquet de Cankuzo, le Procureur de la République a précisé que trois présumés auteurs de ce crime ont été déjà arrêtés pour des raisons d'enquêtes.

II.2. D'AUTRES FAITS RELEVES

- Deux personnes ont été blessées lors d'une attaque par des hommes en uniformes militaires, dans la colline Coma, commune Mugamba, province Bururi, le 19 mai 2016. Ces deux personnes ont été attaquées à leurs domiciles, et l'une d'entre elle à été grièvement blessée. Il s'agit d'un prénommé Jacob qui a été transporté dans un hôpital à Bujumbura. Il est accusé par la jeunesse de Mugamba de leur faire des montages auprès des forces de l'ordre comme étant des rebelles.
- Au Lycée Communal de Mugamba, un ancien élève du nom de Nkunzimana Ernest, sèmerait la terreur dans cet établissement. Il aurait abandonné les cours au début du mois d'avril 2015 et serait revenu le 19 mai 2016. Il est accusé par les élèves d'être un Imbonerakure et de travailler pour le SNR en les dénonçant à

tort, de faire partie de la rébellion et d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat. Lors d'une réunion de la direction qui s'est tenue le 19 mai 2016, le Directeur et le corps professoral ont décidé que l'élève reprenne les études. Cette décision a été annoncée aux élèves le 20 mai 2016. Ces derniers ont tout de suite réagi en refusant de poursuivre les cours arguant qu'ils ne pouvaient pas étudier avec un élève qui les dénonce à tort d'avoir participé aux manifestations anti 3^{ème} mandat. Le Directeur aurait dit aux élèves, que Nkuzimana Ernest qui avait abandonné les études, pour aller dans la rébellion et qu'il s'était rendu, pouvait regagner l'école. Les élèves du Lycée communal ont campé sur leur position et ont décidé de ne pas aller aux cours tant que cet élève serait parmi eux. Néanmoins, Nkuzimana Ernest n'a jamais accepté d'avoir fait partie de la rébellion.

- Le 18 mai 2016, vers 19 heures 40 minutes, beaucoup de coups de feu ont été entendus à la 6^{ème} avenue, en commune Gihanga, province de Bubanza. Il s'agirait de deux hommes armés de fusils qui auraient refusé de s'arrêter devant une position de police. Il y aurait eu alors des échanges de tirs entre les deux groupes.
- Une fouille perquisition a été opérée par la police, au chef-lieu de la province de Cankuzo, dans le quartier de Kigwati, en date du 18 mai 2016. Selon les sources sur place, aucune arme n'a été saisie et aucune personne n'a été arrêtée. Le lendemain, les habitants du chef-lieu de la province Cankuzo étaient alertés qu'il y avait une liste de 7 personnes, membres de l'opposition et de la société civile, qui allaient être arrêtées, ce qui a provoqué une peur panique au sein de la population. Ce jour là, les gens sont rentrés plus tôt que d'habitude, à 19 heures, en proie à une peur panique.
- En date du 17 mai 2016, un vendeur de charbon a été blessé par balles, au niveau de la jambe, au quartier Kajiji, zone urbaine de Kanyosha, en Mairie de Bujumbura, par des hommes armés non identifiés ;
- En date du 20 mai 2016, une attaque armée a été perpétrée par des hommes armés, faisant deux personnes blessées grièvement sur la colline Mukara, commune Mugamba, province de Bururi. La personne visée était un Elève du Lycée Communal de Mugamba qui serait impliqué dans les arrestations des jeunes de la commune, selon les sources sur place.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat de Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées.

L'évolution de la situation sécuritaire reste aussi marqué par des attaques armées, témoignant de la libre circulation des armes à feu, ce qui contribue à la précarité de la situation sécuritaire.

Vu cette situation qui ne cesse de se détériorer dans le pays, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De respecter et de faire respecter les droits de ses citoyens.

B) A l'UA

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse
- De veiller à l'accélération du dialogue inter Burundais qui vient d'être relancé, le 22 mai 2016, pour que les violations de droits de l'homme et l'insécurité grandissante dans le pays cessent

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains

D) A la Médiation Tanzanienne

- De mener le dialogue inter Burundais de manière inclusive en considérant tous les acteurs y compris ceux qui ont choisi la voie de la lutte armée

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.